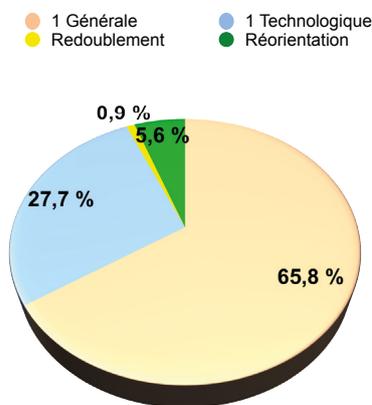


# BILAN DE L'ORIENTATION FIN DE 2<sup>NDE</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

ENSEIGNEMENT PUBLIC / JUIN 2017

## Répartition des décisions d'orientation au niveau académique



**Décret n°2014-1377, le redoublement et le maintien :** Suite au décret, le redoublement prend un caractère exceptionnel puisqu'il ne peut être sollicité qu'en cas de rupture manifeste des apprentissages scolaires au cours de l'année. Le maintien se fait à la demande des familles dans deux situations, dans le cas d'un désaccord avec l'établissement sur la décision d'orientation ou en l'absence d'affectation. Ce bilan portant sur l'orientation, seul le premier cas de figure ainsi que le redoublement exceptionnel apparaissent dans les chiffres de document.

D'un point de vue départemental, on peut constater que les décisions d'orientation en faveur d'un passage vers une 1ère générale sont plus importantes pour la Lozère (71.3%), l'Hérault (67.9%) et l'Aude (67.9%) que ce que l'on observe au niveau académique. Cette situation préexistait pour le département de la Lozère en 2016 (74.8%) et de l'Hérault (69.2%), mais est nouvelle pour le département de l'Aude (59.1%). Les départements du Gard (62.7%) et des Pyrénées-Orientales (62.5%) ont par contre toujours des taux de décision vers cette voie d'orientation inférieurs à leurs voisins.

Lorsque l'on s'intéresse aux premières technologiques, la situation inverse se produit avec un pourcentage supérieur à la moyenne pour le Gard (29.1%) et les Pyrénées-Orientales (29.9%), alors que la Lozère a un pourcentage plus faible (22.5%). Le département de l'Hérault (26.4%) et l'Aude (27.3%) sont eux proches de la moyenne académique (27.7%)

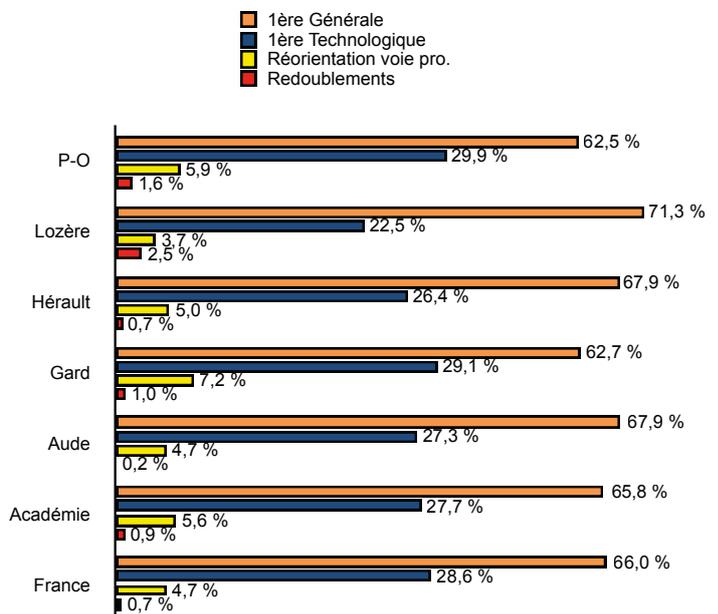
### Données sources

Résultats de l'enquête annuelle sur l'orientation de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, complétée par chaque établissement en juin 2017.

**18545 élèves** de seconde générale et technologique ont émis des demandes d'orientation. Cela représente une baisse des effectifs par rapport aux 19283 élèves de l'année précédente.

53% de ces élèves étaient des filles contre 47% de garçons. Les effectifs se sont légèrement féminisés par rapport aux données de l'année précédente puisque la part des filles était de 51% à l'époque.

Sur ces 18545 élèves, 18217 candidats ont reçu une décision d'orientation vers une classe de première ou vers la voie professionnelle. Les candidats restants se répartissent entre des redoublements exceptionnels (162) ainsi que des demandes de maintien (289). La répartition des décisions d'orientation concerne en majorité l'accès vers une première générale (65.8%) ou une entrée en première technologique (27.7%). Ces informations sont cohérentes d'une part avec le décret n°2014-1377 rendant le redoublement exceptionnel (0.9% des situations) et d'autre part, avec le fait que la réorientation n'était pas une orientation potentielle. 5.6% des candidats ont néanmoins, suite à la discussion entre les équipes éducatives et les familles, formulé une demande de réorientation vers la voie professionnelle qui a reçu un avis favorable. Ces données sont proches de celles observées l'année passée, seule une baisse 0.7 point est à noter pour le passage vers la filière technologique.



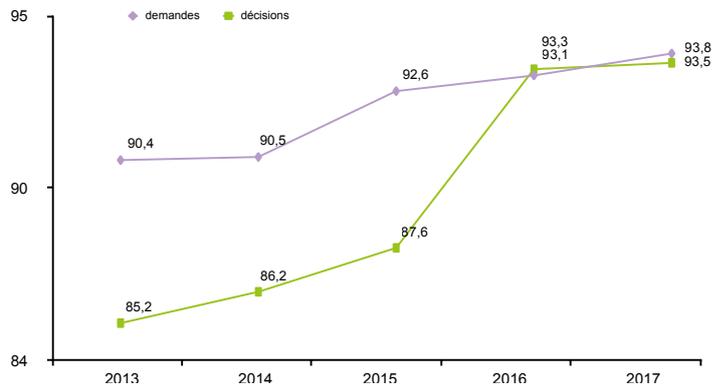
# Evolution du dialogue entre demandes et décisions

## Vers une classe de première générale et technologique

Les demandes et décisions d'orientation pour accéder à une première générale ou technologique ont légèrement augmenté. Les demandes sont passées de 93.1% en 2016 à 93.8% cette année. Cette augmentation est constante depuis les cinq dernières années.

Au niveau des décisions, si la hausse est limitée cette année (+0.2 point), elle est beaucoup plus significative si l'on regarde la situation depuis 2013 (+8.3 points). De plus en plus de candidats sont autorisés à poursuivre sur une première générale et technologique, ce qui est cohérent avec le décret évoqué sur la page précédente et amène les demandes et les décisions à être en correspondance depuis 2 ans.

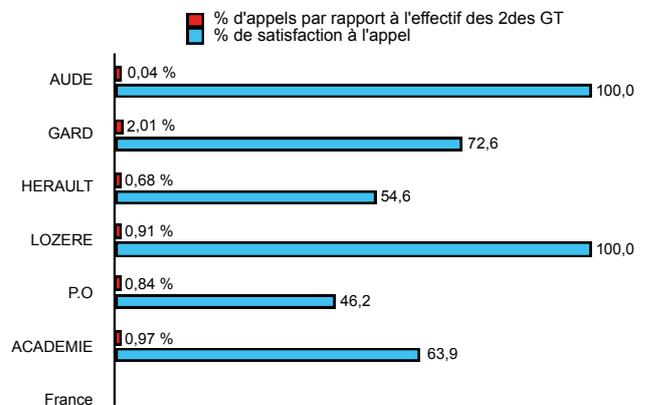
Par rapport aux observations nationales, les demandes (95.2%) et décisions d'orientation (94.6%) restent inférieures dans l'académie.



## Appels pour un passage en 1<sup>ère</sup> générale ou technologique

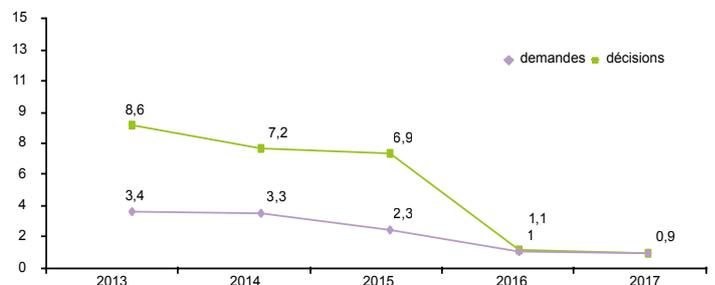
180 appels ont été recensés cette année, pour 115 dont l'issue a été favorable. 63.9% des demandes d'appels ont été satisfaites. Si l'on compare à l'année 2016, il y a eu une augmentation du nombre de dossiers (+ 12 situations), accompagnée d'une timide baisse du taux de satisfaction (-2.2 points).

En rapport avec les effectifs de départ, le département du Gard reste le plus gros pourvoyeur de cas d'appels avec 95 dossiers, soit près de 53% des situations.



## Vers le redoublement exceptionnel en 2<sup>nde</sup> GT

En droite ligne avec l'application du décret et de l'année précédente, les redoublements sont devenus l'exception, et ne concernent cette année que 0.9% des demandes et des décisions d'orientation. Cela reste néanmoins supérieur à ce que l'on peut observer en France où le taux de redoublement est de 0.65%

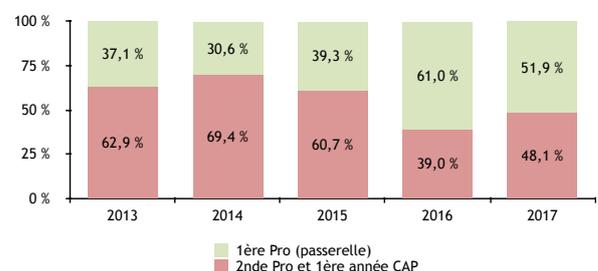
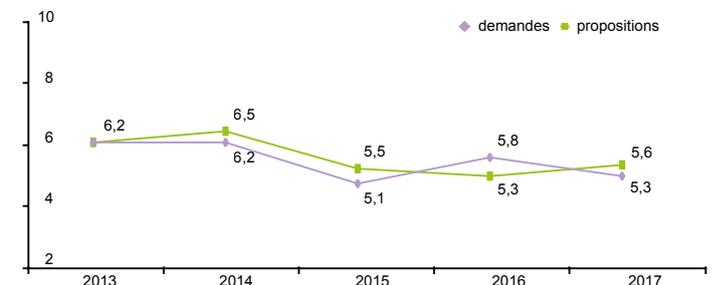


## Vers la voie professionnelle

Rappelons que seuls les passages en 1<sup>ère</sup> générale et en 1<sup>ère</sup> technologique constituent une voie d'orientation à l'issue d'une 2<sup>nde</sup> GT. Néanmoins, on ne peut ignorer la réalité de la réorientation vers la voie professionnelle.

Les demandes et conseils d'orientation pour construire un parcours vers une 2<sup>nde</sup> ou une 1<sup>ère</sup> professionnelle restent relativement stables depuis 5 ans. Cette situation est à mettre en relation avec les 4.7% d'élèves de 2GT ayant un conseil de réorientation vers la voie professionnelle au niveau national, l'académie de Montpellier ayant toujours un taux légèrement supérieur (5.6%).

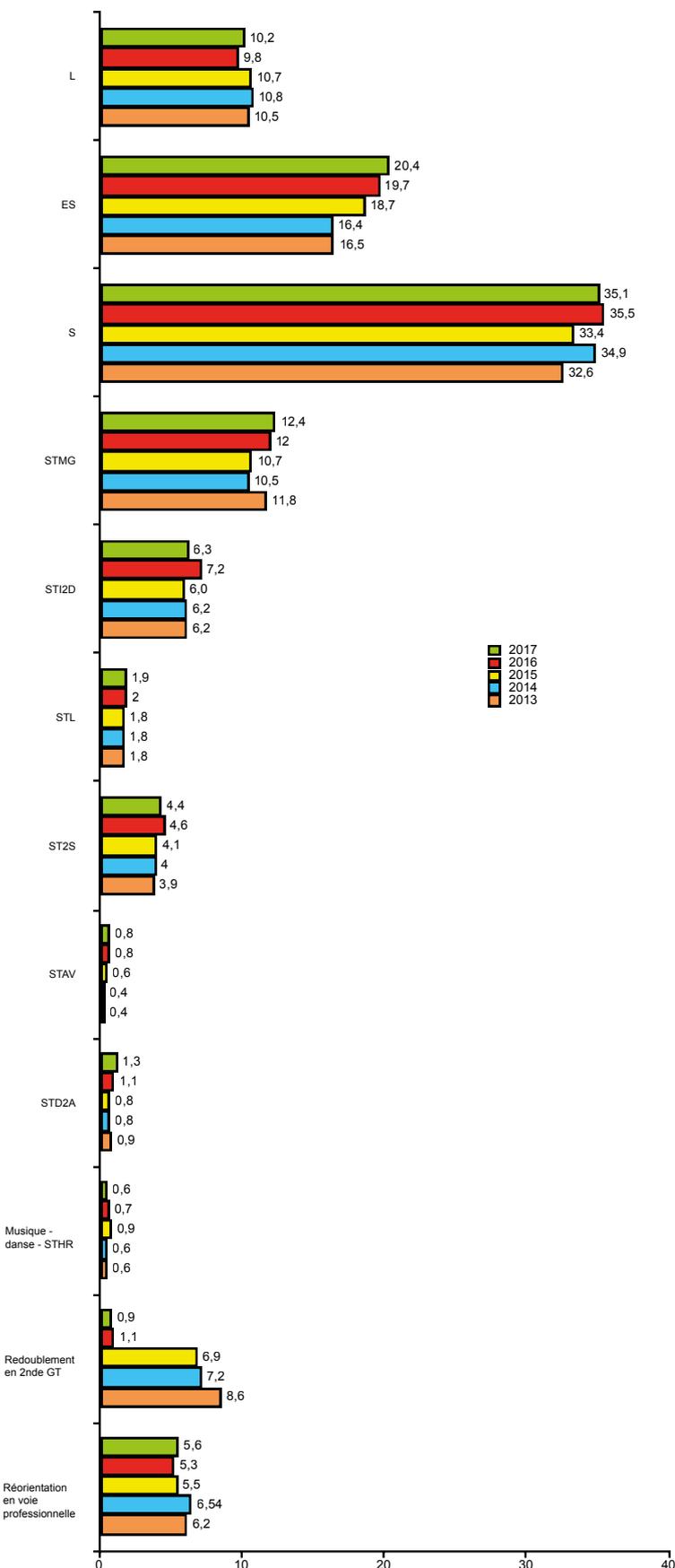
Si en 2016, on avait constaté une modification tangible de la demande des candidats en faveur de la passerelle vers la 1<sup>ère</sup> professionnelle. On note un tassement cette année, amenant autant de candidats à postuler sur la 2<sup>nde</sup> ou la 1<sup>ère</sup> année de CAP (48.1%) que sur la 1<sup>ère</sup> (51.9%)



## Orientation par voie et série de 2013 à 2017

### L'orientation vers la voie générale

Le nombre de décision vers la première littéraire a augmenté légèrement cette année par rapport à 2016, mais reste à un niveau inférieur aux taux observés les années antérieures à 2016. Les décisions d'orientation vers cette



filrière semblent stagner. Au niveau national, cette série générale est également celle recevant le moins de décision d'orientation (11,1%).

Cette situation ne se rencontre pas pour la filière économique et sociale, puisque si la hausse entre 2016 et 2017 est relative (+0.7%), elle est par contre conséquente lorsque l'on regarde le tableau depuis 2013 (+3.9%). Le taux de décision vers une 1<sup>ère</sup> ES est par ailleurs similaire à celui qu'on rencontre au niveau national (20.7%).

Enfin, la filière scientifique a subi un léger recul en termes de décision d'orientation cette année (-0.4%), mais reste la filière générale la plus plébiscitée avec 35.1% des décisions d'orientation des élèves de 2<sup>GT</sup>. La filière S est également la plus demandée nationalement, à un taux néanmoins légèrement inférieur (34.3%) à celui que l'on peut observer dans l'académie.

### L'orientation vers la voie technologique

La filière industrielle (STI2D) après avoir connu une hausse des décisions l'année passée (+1.2%), est revenue à un taux correspondant (6.3%, -0.9%) à celui observé il y a quelques années. Cette filière reste néanmoins la seconde filière technologique en terme d'attrait, derrière la filière du management et de la gestion (STMG), qui avec 12.4% (+0.4% par rapport à 2016) confirme son statut de filière technologique la plus attractive.

L'académie a cependant moins de décisions d'orientation vers ces deux filières comparée à la situation nationale, la filière STMG recevant 14% (+1.6%) des décisions et la filière STI2D, 6.6% (-0.3%).

À l'inverse, les formations orientées vers les sciences de la vie, comme la filière santé et social (ST2S) ou laboratoire (STL) ont connu une faible baisse des décisions d'orientation cette année (respectivement, -0.2% et -0.1%) mais ont des taux supérieurs à ceux observés nationalement, qui sont respectivement à 4.1% et 1.8%.

Cette situation se rencontre également pour la filière agricole (STAV) où le taux de décisions d'orientation académique (0.8%) est supérieur à celui rencontré au niveau national (0.4%). Par contre, ce taux a stagné dans l'académie. Enfin la filière STD2A a connu une baisse des décisions d'orientation académiquement (-0.5%) et se situe à un niveau équivalent à celui rencontré nationalement (0.7%).

### Le redoublement exceptionnel et la réorientation

Suite au décret sur le redoublement, le taux avait chuté en 2016. Cet état de fait a continué cette année pour arriver à 0.9% des décisions d'orientation. Malgré cette baisse, notre taux de redoublement est légèrement supérieur à celui rencontré nationalement (0.65%).

À l'inverse, les conseils de réorientation vers la voie professionnelle ont connu une légère augmentation cette année passant de 5.3% à 5.6%. Les variations au fil des années sont minimes, les taux de conseils pour une réorientation oscillent entre 5 et 6%. D'un point de vue national, comme pour le redoublement, nous avons un taux supérieur à celui constaté en France (4.7%).

## Evolution des orientations selon le genre

Les décisions de passage vers une 1<sup>ère</sup> générale ou technologique ont légèrement augmenté cette année. Cette augmentation est due à la légère hausse des décisions de passage concernant les filles (+0.4 point) couplée à la courte baisse des décisions de passage concernant les garçons (-0.2 point).

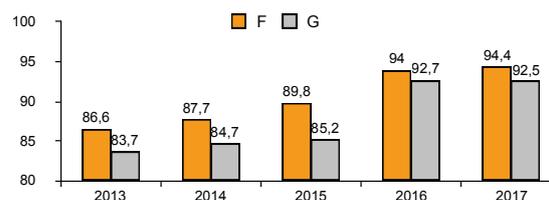
L'association entre la féminisation des effectifs de 2GT cette année (53%) et un nombre de décisions d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> historiquement plus important chez les filles (+1.9% cette année) contribue à une surreprésentation du public féminin en 1<sup>ère</sup> générale et technologique.

La situation opposée s'observe lorsque l'on s'intéresse aux conseils de réorientation en direction de la voie professionnelle, puisqu'il y a eu cette année une hausse dans la population masculine (+0.5 point) alors que le taux est resté relativement stable dans la population féminine (+0.1 point). Le déséquilibre concernant les réorientations vers la voie professionnelle entre les filles et les garçons se confirme sur les trois dernières années.

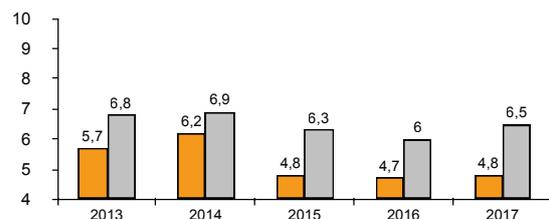
La situation est similaire au niveau national où plus de filles (95.5%) ont une décision d'orientation vers une 1<sup>ère</sup> par rapport aux garçons (93.6%), et où plus de garçons ont un conseil de réorientation (5.6%) par rapport aux filles (4%)

Les redoublements ayant pris un caractère exceptionnel, la même situation, d'un point de vue académique, se constate chez les filles et les garçons, à savoir une baisse en 2016, qui se confirme en 2017 (-0.1 point pour les filles et -0.2 point pour les garçons).

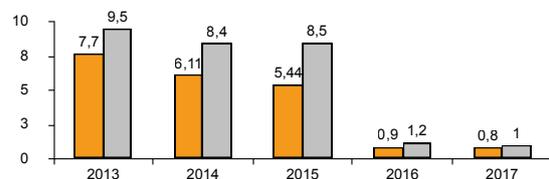
### Passage en 1<sup>ère</sup>



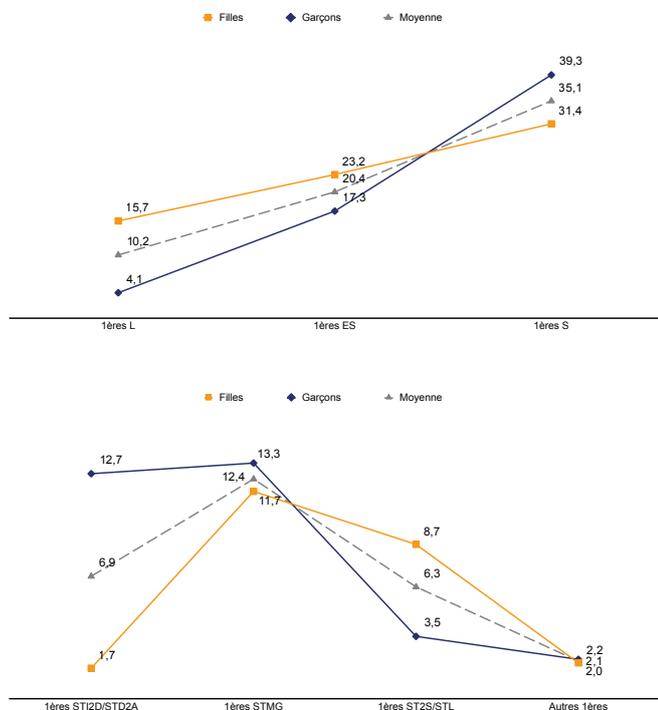
### Réorientation vers la voie professionnelle



### Redoublement



### Répartition des décisions en 2017



Le déséquilibre des décisions d'orientation sur la filière littéraire se poursuit, puisqu'une majorité de celles-ci concerne les filles (15.7%, +1.5 point par rapport à 2016) alors que moins de garçons ont eu une décision d'orientation vers cette filière cette année (4.1%, -1 point).

La situation est restée similaire à l'année précédente à propos des deux autres filières générales avec une légère surreprésentation féminine dans la filière économique et sociale, ainsi qu'un nombre de décisions plus important concernant les garçons dans la filière scientifique.

Au niveau des filières technologiques, on constate à nouveau un attrait plus important du public masculin en direction de la filière industrielle (ST2D), alors que le secteur de la santé et du social connaît la situation inverse (ST2S). Les autres filières technologiques connaissent un attrait moins sexué, ce qui était déjà le cas les années précédentes.